



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1610-19

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1610-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17**

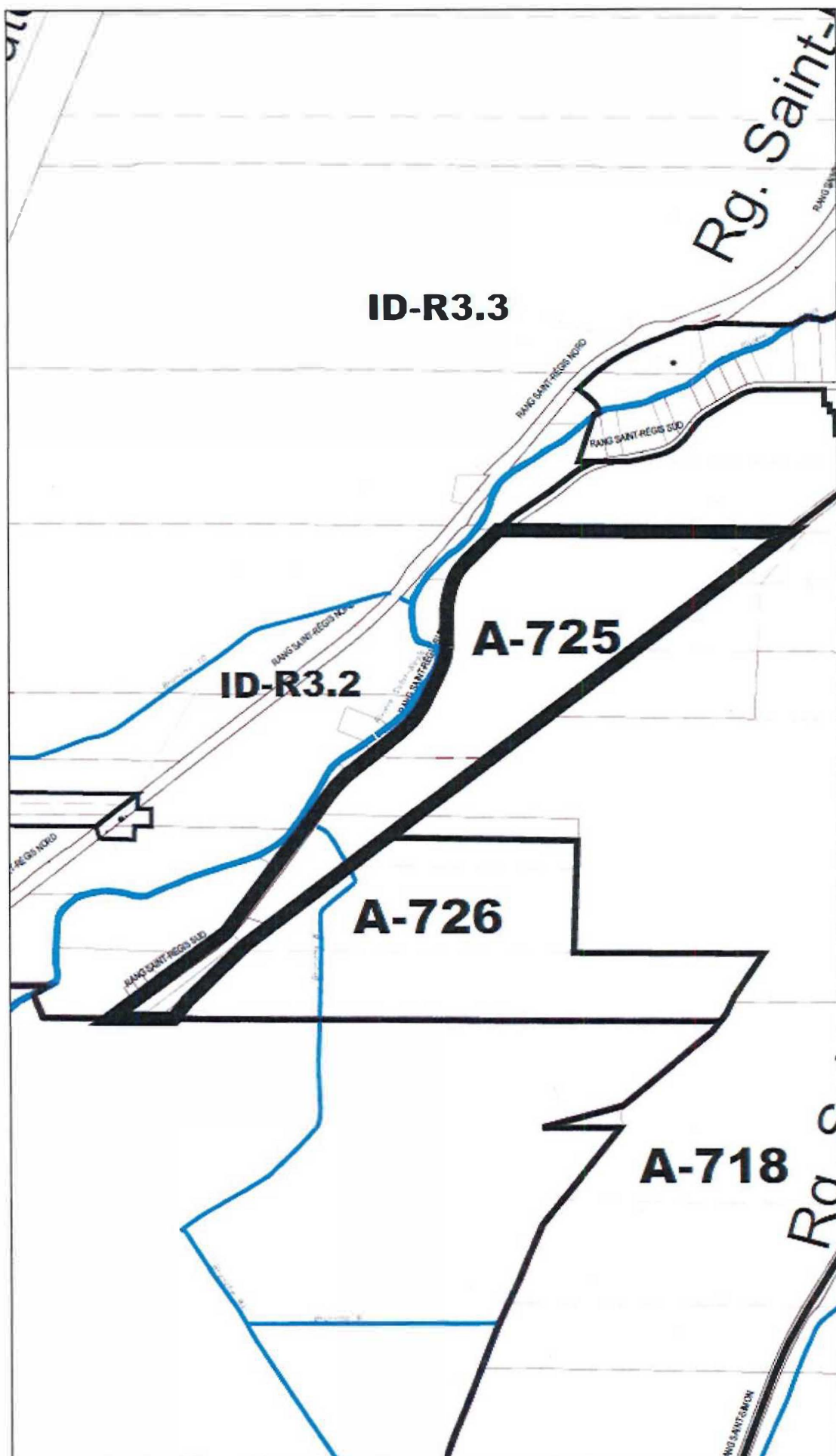
AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 19 mars 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1610-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17** afin :

- De modifier le nom de la classe d'usage 4 « Culture de cannabis à des fins médicales contrôlées »,
- De modifier les spécifications inscrites dans les généralités et les usages y étant associés dans la sous-section applicable à la classe d'usage 4 du groupe « Agricole »,
- D'ajouter à la liste des classes d'usages autorisées l'usage « 8137 production de cannabis »,
- Prévoir cette modification à la grille des spécifications applicables à la zone A-725 et modifier les dispositions particulières y étant associées.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier la classe d'usage 4 « Culture de cannabis à des fins médicales contrôlées », par le retrait des mots « à des fins médicales contrôlées », de modifier les spécifications inscrites dans les généralités et les usages y étant associés dans la sous-section applicable à la classe d'usage 4 du groupe « Agricole », d'ajouter à la liste des classes d'usages autorisées l'usage « 8137 Production de cannabis » et de modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone A-725 afin d'autoriser l'usage « Culture de cannabis A-4 » et modifier les dispositions particulières y étant associées.

Le présent projet de règlement concerne la zone Agricole A-725, laquelle est montrée au croquis suivant :

## ZONE CONCERNÉE A-725



(voir le plan complet ci-dessous)

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 2 avril à 19h30, au Pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.


Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 25 mars 2019.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques

# ZONE CONCERNÉE A-725

